



[Tapez ici]

COMITE REGIONAL GRAND-EST

Siège social : 2, Rue Drouin - 54000 NANCY

Antenne Reims : (courrier et téléphone)
15 Boulevard de la Paix - BP. 11215 - 51058 REIMS cedex
Tél : 03 26.88.23.04 - Courriel : crgecgt@orange.fr

Communiqué aux organisations de la CGT

Un reportage inique a été réalisé par France 2 sur le CESER Grand-Est, comme par hasard, le seul présidé par un syndicaliste CGT.

Cette institution ne servirait à rien et serait la pompe à fric des organisations et des syndicats en particulier.

Ce documentaire à charge ne présente pas du tout les explications apportées par les représentants de la CGT interviewés. Il n'est qu'un soutien à la politique ultralibérale de Macron et à la volonté de ce dernier de remettre en cause la démocratie sociale et sociétale, ainsi que la représentation de la société civile organisée !

Le Comité Régional CGT Grand-Est rappelle que s'il y a bien une indemnité mensuelle pour chaque membre du CESER, elle n'est, généralement, pas perçue par celui-ci, mais versée à l'organisation qui l'a mandaté.

C'est le cas pour tous les syndicats de salariés.

C'est bon pour la démocratie lorsqu'un élu ou un mandaté ne s'enrichit pas d'un centime dans l'exercice de ses fonctions.

S'ils avaient ouvert le Code du travail ou celui des collectivités territoriales, les journalistes enquêteurs, auraient pu constater qu'il n'existe aucun droit pour les membres du CESER si ce n'est celui de pouvoir s'absenter de leur travail, sans maintien de leur salaire.

Ainsi, dans le groupe CGT au CESER, une personne est retraitée, cinq sont fonctionnaires (avec maintien du salaire) et sept subissent des pertes de rémunération (salaire et cotisations sociales) supérieures à l'indemnité perçue.

Les indemnités de tous couvrent ainsi les pertes de ceux qui ne disposent pas d'accords favorables.

Les indemnités servent ainsi à faire vivre la démocratie. Ainsi, pour ce qui nous concerne, la CGT Grand-Est travaille, dans et en dehors du CESER, sur des dossiers d'intérêt régional, comme actuellement la reconversion de la SMART, Cigéo, Fessenheim, les territoires d'industrie, ...

La CGT rappelle également, qu'elle n'a pas voulu la fusion des régions et que la nouvelle collectivité Grand-Est, deux fois plus grande que la Belgique, engendre des coûts colossaux.

La venue de France 2 sur ce seul thème, et ce, sans prendre en compte les explications données servait surtout à démontrer l'inutilité de l'institution !

Sur l'ordre du jour, ils n'ont pas traité le remarquable travail sur le patrimoine immatériel, ni celui sur le plan de gestion des déchets radioactifs et les rapports extrêmement complets ... Ils ont encore moins abordé l'inquiétude sur les transports scolaires ou sur les liaisons ferroviaires entre Metz et Luxembourg. Ils ne se sont arrêtés que sur deux actes obligatoires du CESER, l'avis sur le compte administratif et la DM1 (procédure d'ajustement budgétaire) et n'ont su établir qu'un ratio entre le nombre de pages et le volume des indemnités !

Bien sûr, la déontologie aurait voulu qu'ils visitent le site du CESER. Ils auraient pu y voir tout ce qui a été réalisé sous la présidence de Patrick TASSIN, mais ... pas un mot !

Il est regrettable que le Président de Région ait pu donner crédit à cette attaque contre l'institution qu'est le CESER dont il connaît pourtant l'efficacité et la pertinence.

La CGT et son groupe au CESER continueront à travailler en lien avec les syndicats et structures professionnelles et territoriales pour les intérêts des salariés et des populations, pour vivre et travailler en Grand-Est.

Nancy, le 24 juin 2019.

